



## 6. La femme adultère

Jean 8, 1-11

## Le texte

### Jean 8, 1-11

**1** Quant à Jésus, il s'en alla au mont des Oliviers. **2** Dès l'aurore, il retourna au Temple. Comme tout le peuple venait à lui, il s'assit et se mit à enseigner.

**3** Les scribes et les pharisiens lui amènent une femme qu'on avait surprise en situation d'adultère. Ils la mettent au milieu, **4** et disent à Jésus : « Maître, cette femme a été surprise en flagrant délit d'adultère.

**5** Or, dans la Loi, Moïse nous a ordonné de lapider ces femmes-là. Et toi, que dis-tu ? »

**6** Ils parlaient ainsi pour le mettre à l'épreuve, afin de pouvoir l'accuser. Mais Jésus s'était baissé et, du doigt, il écrivait sur la terre.

**7** Comme on persistait à l'interroger, il se redressa et leur dit : « Celui d'entre vous qui est sans péché, qu'il soit le premier à lui jeter une pierre. » **8** Il se baissa de nouveau et il écrivait sur la terre.

**9** Eux, après avoir entendu cela, s'en allaient un par un, en commençant par les plus âgés. Jésus resta seul avec la femme toujours là au milieu. **10** Il se redressa et lui demanda : « Femme, où sont-ils donc ? Personne ne t'a condamnée ? »

**11** Elle répondit : « Personne, Seigneur. » Et Jésus lui dit : « Moi non plus, je ne te condamne pas. Va, et désormais ne pèche plus. »

## La femme adultère - Jean 8, 1-11

- **Les conditions d'application de la Loi de Moïse** : Prise en flagrant délit, la femme est coupable. Mais les conditions d'application de la loi ne sont pas réunies : le complice, l'homme, est absent. La femme ne peut donc pas être lapidée : « *Quand un homme commet l'adultère avec la femme de son prochain, cet homme adultère et cette femme seront mis à mort.* » **Lv 20, 10.** « *Lorsqu'on trouvera un homme couché avec une femme mariée, ils mourront tous deux, l'homme qui a couché avec la femme, et la femme également...* » **Dt 22, 22.**  
Or les pharisiens et les scribes sont réputés pour leur connaissance de la Loi, l'observent et la font observer avec rigueur (notamment le sabbat). Il s'agit donc ici, de leur part, d'une interprétation volontairement erronée de la loi et même d'un mensonge, puisque la femme est seule présente.
- **La véritable intention des accusateurs.**  
En amenant à Jésus seulement la femme, les intentions des pharisiens sont claires : la « femme » est un prétexte (bel exemple de pharisaïsme !) ; ils veulent piéger Jésus afin de l'accuser et ainsi introduire un hiatus entre Jésus et Moïse (« *Nous sommes déjà dans le contexte de la passion...le désir des pharisiens de prendre Jésus au piège signifie que son procès se profile déjà à l'horizon.* » M.N. Thabut tome 5, p.162).
- **En quoi consiste le piège** : Comment Jésus va-t-il se positionner par rapport à la Torah ? Si seule la femme est condamnée, c'est une violation de la loi ; si Jésus demande de la laisser partir, la loi est également violée, car la femme est coupable d'une faute. En fait, la vraie question ne porte pas sur l'observance exacte de la loi, car « *...ils parlaient ainsi pour le mettre à l'épreuve...* » v. 6.  
Il est évident que, compte tenu de sa prédication sur la miséricorde, Jésus ne peut pas, sans se contredire, approuver la lapidation. Mais, s'il ose le dire **publiquement** et se prononce en faveur de la libération de la femme, il sera accusé de pousser le peuple à désobéir à la loi.  
En outre, si Jésus laisse mettre à mort, il porterait atteinte à l'autorité romaine qui se réservait le droit de prononcer toutes les exécutions capitales.
- **Les diverses attitudes de Jésus** :

Au Temple, il enseigne **assis** : c'est l'attitude du maître. La question des scribes et des pharisiens (*...et toi, qu'en dis-tu ? v.5*) va le transformer en juge ; en effet, de tous les participants, il est le seul assis.

  - Il se **baisse** et se **tait** en écrivant sur le sol. Il ne répond pas aux pharisiens ou, plus exactement, sa première réponse est le silence. C'est un silence constructif et apaisant. Jésus, par son silence, donne le temps aux accusateurs d'examiner leur propre conscience et de s'interroger sur leur fidélité à la Loi afin de pouvoir se raviser, se convertir, corriger leur attitude.
  - Il se redresse et se décide à répondre à ses détracteurs : il leur porte intérêt et les enjoint à appliquer eux-mêmes la loi.
  - Puis il se **rabaisse** : il ne veut pas interférer, il les laisse libres.
  - Puis, il se **redresse** pour parler à la femme.
  - Il se **baisse** et se **relève** plusieurs fois : ce mouvement n'évoque-t-il pas sa mort et sa résurrection : abaissement, élévation ? (Cahiers évangiles n° 145, p.43)  
L'attitude de Jésus durant cet épisode reflète l'attitude de Dieu à l'égard des hommes : Il ne s'impose pas, mais quand on l'interpelle Il se met à notre hauteur.



Verset 6 : « **...Mais Jésus s'était baissé et, du doigt, il écrivait sur la terre.** »

Les Pères de l'Église ont vu dans ce geste une action symbolique à la manière des prophètes. Le geste renverrait à la parole de Dieu transmise par Jérémie : « *Seigneur, espoir d'Israël, tous ceux qui t'abandonnent seront couverts de honte ; ils seront inscrits dans la terre, ceux qui se détournent de toi, car ils ont abandonné le Seigneur, la source d'eau vive.* » Jr 17, 13.

Jésus demanderait implicitement à ceux qui l'interrogent de s'interroger eux-mêmes sur leur propre fidélité et il introduirait la réponse qu'il va donner ensuite : : « *Celui d'entre vous qui est sans péché, qu'il soit le premier à lui jeter une pierre.* »

**Cahiers Évangile n° 145, Évangile de Jésus-Christ selon saint Jean, 1 – le Livre des signes, Bernadette Escaffre, pages 42-43.**

▪ **Aucun des Pharisiens ne lance la 1<sup>ère</sup> pierre :**

- **Jeter la première pierre** : « *Tu ne l'approuveras pas, tu ne l'écouteras pas, tu ne porteras pas sur lui un regard de pitié, tu ne l'épargneras pas, tu ne l'excuseras pas. Bien plus, tu devras le tuer : tu seras le premier à lever la main contre lui pour le mettre à mort ; ensuite le peuple tout entier l'achèvera de ses mains.* » Dt 13, 9-10.

Autrement dit et dans ce cas, la loi de Moïse prescrit aux témoins, s'ils ont des preuves très sérieuses et sont eux-mêmes sans péché, de jeter, en premier, la pierre.

La réponse de Jésus, qui cite à son tour un précepte de la loi, désarme les accusateurs ; le piège se retourne contre eux : comment peuvent-ils prétendre être sans péché !

En outre :

- ils ont bien conscience, eux les spécialistes de la Loi, qu'ils ont agi par duplicité en l'interprétant dans un esprit de tromperie en vue de piéger Jésus, attitude également contraire à cette loi.
- jeter la pierre, c'est assumer la mort de la personne ; donc seul celui qui n'a pas péché et qui est témoin véritable, peut se porter responsable de l'application de la peine.
- ils s'en vont un par un : venus en groupe, ils repartent un par un car cette décision est personnelle. Chacun d'eux est pécheur !



Jésus répond : "que celui qui est sans péché jette la première pierre" ; en disant cela, il brise leur impunité. Pour une fois, ils sont mis en cause. Et comme ce sont des gens qui connaissent la Loi, même s'ils l'appliquent avec perversité, ils savent très bien que Jésus les renvoie à ce qu'ils viennent de faire : amener la femme et pas l'homme, par exemple. Et ils savent que, chez

les prophètes de la Bible, il existe un mot technique pour dénoncer ceux qui mentionnent toujours la Loi de Dieu sans la vivre jamais : c'est le mot **adultère**. Le Seigneur, par la bouche des prophètes, traite plusieurs fois son peuple d'adultère, quand ce peuple parle de la Loi divine tout en vivant à sa guise, de son côté, bien loin de ce que Dieu propose. Qui est adultère dans cet évangile de la femme adultère ? Les plus anciens de la clique l'ont compris les premiers et s'en vont.

Fr. Philippe Lefebvre - Cette prédication a été prononcée lors de la messe radiodiffusée du cinquième dimanche de Carême 2010.

- **Pourquoi préciser « au milieu » ?** : Comme dans un jugement, c'est la place de l'accusé dans un tribunal (Ac. 4,7 : « *Ils firent amener Pierre et Jean au milieu d'eux et les questionnèrent* »). La place

du milieu, c'est aussi la place de Dieu au sein de son peuple (Ex 25,8) et donc celle de la Torah à la synagogue.

- **En commençant par les plus âgés** : les plus anciens (qui ont sans doute les plus pécheurs) sont les plus disposés à entendre l'appel à la miséricorde, car y manquer, c'est être infidèle au Dieu de miséricorde.
- **En épargnant la femme, Jésus fait-il preuve de laxisme ?** Jésus est seul avec la femme adultère en face de lui. Saint Augustin décrit d'une magnifique façon ce face à face : « *Restent deux personnages : la Misère et la Miséricorde* ».  
Jésus condamne le péché, pas le pécheur ; ce n'est pas du laxisme. Quand Jésus dit : « Ne pêche plus », cela signifie que tout n'est pas permis. Le péché reste condamné, mais pardonné. Le pardon élève et guérit plus que tous les châtements.  
Jésus nous invite à ne pas repousser l'Amour et le pardon de Dieu. Si la femme échappe à la mort, elle n'échappera pas à l'effort de changer de vie, à se convertir.  
En faisant preuve de miséricorde, Jésus n'a pas trahi la loi ; il n'a pas dit, non plus, qu'elle était caduque ; au contraire sa position est en conformité avec l'Écriture : **le Seigneur est miséricorde** (Ex. 34, 6 : « *Il passa devant Moïse et proclama : « LE SEIGNEUR, LE SEIGNEUR, Dieu tendre et miséricordieux, lent à la colère, plein d'amour et de vérité, »* Et Ez 33, 11 : « *Tu leur diras : Par ma vie – oracle du Seigneur Dieu – je ne prends pas plaisir à la mort du méchant, mais bien plutôt à ce qu'il se détourne de sa conduite et qu'il vive. Retournez-vous ! Détournez-vous de votre conduite mauvaise. Pourquoi vouloir mourir, maison d'Israël ?* »)